

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1744

présenté par
M. Jacques

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 45 par les mots :

« tout en assurant la mise en place de mécanismes permettant de garantir le contrôle par l'humain, comme préconisé dans l'avis sur l'intégration de l'autonomie dans les systèmes d'armes létaux rédigé par le Comité d'éthique de la Défense ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'assurer que l'humain restera dans la boucle décisionnelle s'agissant des drones.